

Pour la Reconquête d'un Syndicalisme Indépendant

<http://www.prsi-syndicalisme-independant.fr/>

La FSU doit rompre les accords sur le dialogue social pour défendre les salaires, les retraites, les emplois, les statuts, pour le retrait des décrets sur la Masterisation

Le congrès de la FSU va se tenir dans une situation de crise interne jamais vue.

Dernier événement en date: le 16 octobre, des syndicats nationaux - le SNUIPP et le SNESup - ont rendu public une lettre ouverte au ministre sur la Masterisation... Le SNES et le SNEP pour leur part ont condamné cette initiative.

Cet épisode vient après d'autres qui l'ont précédés comme résultat des votes du 28 mai qui avaient vu, lors du CTP Ministériel, la FSU s'abstenir, à la demande du SNES, sur les décrets statutaires officialisant la réforme gouvernementale de mastérisation pour les certifiés, agrégés, CPE, tandis qu'elle votait contre ceux des professeurs d'école ou de lycées professionnels, à la demande du SNUIPP et du SNUEP. Le SNESup – qui ne siège pas dans ce CTPM – se prononçait quant à lui pour un vote contre l'ensemble des décrets.

La crise est telle que le texte d'orientation présenté par la tendance Unité et Action (Cahier spécial 6ème congrès de la FSU, supplément au POUR n°139) réussit le tour de force de ne pas dire un mot de la réforme de masterisation ! Cela alors que l'exigence du retrait de cette réforme a été au cœur du plus puissant mouvement jamais connu à l'Université !

Dès lors, une question se pose. Pourquoi le 28 mai, la direction de la FSU s'est-elle abstenue sur plusieurs des décrets, laissant ainsi la voie libre au ministre pour publier le 29 juillet les décrets sur la Masterisation et ensuite la circulaire sur les stages ?

La racine du problème ne réside-t-elle pas dans les accords sur le dialogue social dans la Fonction Publique signés par la FSU avec le ministre Eric Woerth le 2 juin 2008 à Bercy ?

Que cherchait en effet le gouvernement en proposant cet accord aux organisations syndicales ? Le texte de l'accord le dit explicitement : « *Les pratiques de négociation et les attentes actuelles montrent qu'il est possible de parvenir à des convergences et des compromis entre l'administration et les représentants de ses personnels sur des sujets d'intérêt collectif.* » (page 4 de l'accord consultable sur le site du ministère de la Fonction Publique)

Des « convergences » entre les organisations syndicales et le ministre !

Chacun sait ce qu'ont déjà donné ces « convergences »:

- la réforme de Masterisation des concours, à partir de l'accord donné par la FSU au recrutement des enseignants au niveau master, aboutissant à l'abstention de la FSU au CTPM du 28 mai 2009,
- la signature des 16 points de convergence sur le Lycée, en juin 2008...

L'exposé des motifs du projet de loi qui met en oeuvre les accords du 2 juin 2008 souligne : « *Ces négociations ont pu être menées conjointement et en cohérence avec les négociations du secteur privé qui ont donné lieu successivement à la « position commune sur la représentativité » du 10 avril 2008 (signée par la CGT, la CFDT et le MEDEF – NDR), puis à la promulgation de la loi du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail.* »

Une première question vient à l'esprit: le rapprochement en cours de la FSU avec la CGT aurait-il pour base l'alignement sur cette « position commune » ?

Quel est le fondement commun de ces textes ? Il est donné dans le privé par le fait que les accords d'entreprise pourront déroger à la loi commune en matière de temps de travail. Dans la fonction publique, des accords pourront désormais – à tous les niveaux, du local au national - se substituer à ce qui était jusqu'à présent défini pour tous les fonctionnaires par le statut de la fonction publique et par leurs statuts particuliers. Ceci, dans quasiment tous les domaines: « *rémunérations et pouvoir d'achat, conditions et organisation du travail, déroulement de carrière et promotion professionnelle, formation professionnelle et continue, action sociale et protection sociale complémentaire, hygiène, sécurité et santé au travail, etc...* ». Et en conséquence, un coup décisif est porté au paritarisme (qui permet aux représentants du personnels de contrôler dans tous les domaines le respect des garanties statutaires): destruction des prérogatives des CAP, dont une première traduction a été la remise en cause des règles du mouvement des personnels...

Demain jusqu'où vont aller ces « *convergences* » avec le ministre ?

La discussion sur la revalorisation salariale des enseignants va débiter ; va-t-on accepter, comme le veut le ministre, de sortir les enseignants du cadre d'ensemble des négociations salariales de la Fonction publique, pour multiplier les mesures d'individualisation des rémunérations ?

Les retraites ? Le congrès de la FSU va se tenir à la veille de la publication du rapport du COR (Conseil d'Orientation des retraites) qui doit proposer un régime unique par points pour tous les salariés, du public et du privé. Cela signifierait l'individualisation des droits à retraite et, pour les fonctionnaires, la liquidation du calcul des pensions sur la base du salaire des 6 derniers mois. Le rendez-vous des retraites s'annonce comme l'enjeu majeur de l'année 2010.

Ainsi, comment ne pas être surpris d'apprendre que, dans le document d'orientation soumis au congrès confédéral de la CGT, la proposition est faite d'aller vers une « *Maison commune des retraites* » mélangeant les droits des salariés du privé et des agents de la fonction publique ? Cette proposition ne va-t-elle pas au devant de ce que prépare le gouvernement ? Est-ce là le contenu du rapprochement CGT-FSU ?

Il est clair que les syndiqués de la FSU n'acceptent pas cette situation !

A chaque étape, ils sont intervenus pour que le syndicat défende leurs revendications.

Ce mouvement venu d'en bas a abouti à ce que le SNES quitte les discussions sur la réforme des lycées le 9 octobre 2008, à ce que le CN du SNES puis celui de la FSU demandent en septembre 2009 le retrait de la circulaire du 20 août 2009 instituant les étudiants remplaçants à 3000 euros par an. Nous sommes heureux d'avoir contribué à ces résultats.

La FSU doit rompre les accords de dialogue social et mettre un terme à cette « *convergence* » avec le ministre et le gouvernement. A poursuivre dans cette voie, aucun de nos acquis, aucune partie de nos statuts n'y résisteraient. En application de la RGPP, ce serait la fusion des corps et la destruction du statut de fonctionnaire, et, dans la fonction publique territoriale, la liquidation accélérée des services et des emplois publics avec la réforme des collectivités territoriales prévue par le gouvernement.

C'est là tout l'enjeu du congrès de la FSU à venir et des élections internes qui vont avoir lieu pour les 163 000 syndiqués de la FSU

Pour que la FSU rompe les accords sur le dialogue social, votez pour les listes

Pour la Reconquête d'un Syndicalisme Indépendant

<http://www.prsi-syndicalisme-independant.fr/> Pour tous contacts : jacklefebvre1@free.fr , crouzet.jp@orange.fr

Rapport d'activité: votez non !

Le rapport d'activité est soumis au vote des syndiqués.

Nous considérons que le bilan de la FSU est concentré dans la signature par la FSU des accords de Bercy du 2 juin 2008 et le vote en abstention au CTPM du 28 mai sur les décrets sur la Masterisation.

Peut-on approuver un tel bilan ?

On vote du 5 au 26 novembre 2009: votez pour les listes PRSI

Ont droit de vote: les collègues à jour de cotisation 2008-2009 OU 2009-2010.

► dans le Snes et d'autres syndicats, le vote est organisé dans votre établissement. Si cela n'est pas le cas, il faut voter par correspondance (sous double enveloppe) à adresser au siège du Snes du département.

► Dans la plupart des syndicats, le vote se fait par correspondance (sous double enveloppe) à adresser en général à la section départementale de votre syndicat.

Attention: le bulletin de vote est différent dans chaque département.

N'hésitez pas à nous joindre pour tous problèmes rencontrés.

La FSU appelle les personnels à la grève le 24 novembre.

Il y a toutes les raisons de faire grève aujourd'hui. La FSU appelle à la grève le 24 novembre. Pour quelles revendications ? Pour mobiliser les personnels, il faut des revendications claires:

► **Les postes** : l'annulation des 16 000 suppressions de postes dont 9182 emplois d'enseignants stagiaires du 1^{er} degré, 6733 emplois d'enseignants stagiaires du 2nd degré, 411 emplois de conseillers principaux d'éducation stagiaires, 600 emplois administratifs...

► Est-il possible dans une telle situation que ne figure pas dans la plateforme revendicative pour le 24 novembre l'exigence du **retrait de la circulaire du 20 août**, instituant les étudiants remplaçants à 3000 euros par an ?

C'est une certitude: si la grève est appelée sur des revendications claires, la FSU entraînera tous les personnels; l'unité des organisations se réaliserait pour faire reculer le ministre Châtel.

Débat sur l'action au CDFN de la FSU des 20 et 21 octobre 2009

Gérard Aschieri a proposé dès le premier jour du CDFN d'appeler à la grève le 24 novembre.

Il indique que différents points ont été intégrés suite au débat, notamment un extrait du texte sur la formation adopté lors du dernier CDFN.

J-Paul Crouzet présente l'amendement PRSI:

« Un certain nombre d'ajouts positifs ont été apportés au texte action, notamment sur la laïcité, la défense du service des pensions, ou sur la formation avec le rappel de la demande de la FSU du retrait de la circulaire sur les stages votées au CDFN de septembre. »*

Mais les questions discutées depuis ce matin restent posées.

Les collègues se mobilisent quand ils peuvent se saisir de revendications précises répondant aux problèmes auxquels ils sont confrontés. De ce point de vue, je vois toujours deux problèmes dans le texte proposé:

► *appeler à la grève pour répondre aux préoccupations des collègues est contradictoire avec le fait de l'engluer dans la semaine d'action décidée par le collectif des 25 organisations où les revendications précises des collègues sont absentes.*

C'est pourquoi nous demandons la suppression de la phrase qui inscrit la grève du 24 novembre dans cette semaine d'action.

► *Quant à la plate-forme d'appel à la grève, il faut la préciser.*

Il y a bien entendu la demande d'annulation des 16 000 suppressions de postes (dont 9 000 stagiaires)...

Mais comment l'exigence du retrait de la circulaire du 20 août pourrait être mentionnée dans la motion quand on parle des Assises de la formation du 7 novembre, mais pas dans la plateforme d'appel à la grève ?

Gérard nous dit que le problème de la formation ne se limite pas à cette question...

Certes, mais les choses sont concrètes: mon Inspecteur, comme d'autres de ses collègues du Rhône, nous demande par un courrier du 15 octobre de rendre avant le 21 octobre des projets permettant que 20 collègues (près de 10% des effectifs de la circonscription) libèrent leurs classes pour y accueillir des étudiants en stage en responsabilité.

La section du Rhône du SNUipp, et d'autres syndicats appellent à refuser. OK, mais combien de temps pourrions-nous tenir si nous n'obtenons pas le retrait de la circulaire ?

Alors certes, il y a d'autres questions, mais on est à un tournant: dans les 50 000 stages en responsabilité qui se mettent en place dès maintenant, il y en a 27 265 pour le premier degré; et le nombre de places au concours PE est de 7 285... pour l'instant. 4 fois plus d'étudiants en stage en responsabilité que de places au concours !

C'est un basculement avec la constitution d'un vivier de futurs précaires, contractuels et vacataires, pour en finir avec les enseignants-fonctionnaires; c'est derrière la liquidation du statut la liquidation de l'école publique républicaine. Alors oui, le retrait de la circulaire doit être dans la plate-forme d'appel au 24 novembre !

Autre question: la réforme du lycée. Le ministre met en place un enrobage qui essaie de tenir compte de l'opposition des collègues aux mesures qui étaient prévues dans les points de convergence, mais sur le fond, le contenu est le même ! Il faut que cela soit dans la plate-forme du 24. C'est le sens de notre amendement. »

Dans sa réponse, **Gérard Aschieri** expliquera que la plate-forme de la grève du 24 mentionne notamment l'exigence d'« une autre réforme de la formation », ce qui, d'après lui, intègre la question des stages. Il repousse donc l'amendement PRSI jugé « trop réducteur »... Il ajoute en réponse à l'amendement PRSI: « la position du dernier CDFN ne se limite pas à la demande de retrait de la circulaire sur les stages. »

Amendement présenté par PRSI

1 – Suppression de la phrase: « Il appelle à mener une campagne pendant le vote du budget dans le cadre du collectif « Notre Ecole, Notre Avenir » en utilisant la carte pétition unitaire et la lettre unitaire aux parlementaires »

2 – Le CDFN décide une journée de grève et de manifestation le 24 novembre pour un système éducatif qui assure la réussite de tous:

- Pour le maintien des 16 000 postes menacés de suppression dont les 9000 postes de stagiaires.
- Arrêt du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite, abrogation de la loi sur la mobilité.
- Masterisation: retrait de la circulaire du 20 août, pas de service d'enseignement pour les étudiants en stage, non à la précarité.
- Lycée: non aux diminutions d'horaires, maintien des COPsy, maintien de notre statut et des décrets de 1950. Non aux nouvelles tâches: stages pendant les vacances, orientation des élèves. Maintien du baccalauréat comme examen terminal anonyme et national.

Le CDFN demande le maintien du service des pensions de la Baule

* « Alertés par l'Intersyndicale du ministère de l'éducation nationale et l'AG des personnels du service des pensions de la Baule sur la menace qui pèse sur la fermeture de ce service à l'horizon 2011, le CDFN exprime son soutien entier aux revendications exprimées par les personnels. La suppression pure et simple d'un service des pensions propre à l'éducation nationale porterait atteinte aux services rendus à l'ensemble des personnels de l'éducation nationale. Le CDFN demande son maintien. »

Nous ne pouvons que nous féliciter de cette prise de position.

Débats dans la FSU sur la masterisation et la réforme des concours : Une crise majeure est ouverte dans la FSU

Le 16 octobre, 6 syndicats (SNUipp-FSU, SNESUP-FSU, Sgen-CFDT, SE-UNSA, Sup Recherche-UNSA, UNEF) adressaient une lettre ouverte aux ministres Valérie Pécresse et Luc Châtel.

Ils y rappellent le choix des ministres « de publier le 28 juillet dernier, contre l'avis de nombreuses organisations syndicales, de structures institutionnelles et de personnalités, les décrets statutaires portant sur le recrutement des enseignants en imposant la place du concours en deuxième année de master et actant la mise en extinction des IUFM. » Ils réaffirment ensuite, « que le positionnement de l'admissibilité de tous les concours à l'issue de l'année de M1 permettrait de lever nombre d'hypothèques », notamment, « permettre aux étudiants non admissibles de se réorienter, sans attendre, vers d'autres M2 », « se donner la possibilité de réussir l'organisation de stages en responsabilité dignes de ce nom, permettant à tous les étudiants admissibles de pouvoir bénéficier d'un stage »...

Ils concluent en affirmant: « Pouvoir revenir sur la chronologie du concours est nécessaire pour engager de réelles négociations sur le contenu d'une réforme qui engage l'avenir des élèves, de l'école et celui de milliers d'étudiants se destinant à ces métiers. »

La publication de cette lettre a donné lieu à un vif échange entre les représentants du SNUipp et le SNESup d'un côté et ceux du SNES et du SNEP de l'autre. Nous publions les extraits suivants:

Gilles Moindrot (SNUipp): « Nous avons adressé aux ministres une lettre sur la formation avec l'UNEF et d'autres syndicats. Il faut discuter sereinement de cette question. Ce n'est pas la première fois que des positions différentes apparaissent dans le FSU. Notre mandat est de faire que la formation se professionnalise davantage dans le cadre du master. On a eu l'épisode du CTPM. Il y a maintenant un épisode autour de cette lettre. Il faut rester sereins et poursuivre le débat. Ce qui se joue sur la formation, ce sont des choses complexes qui ne se présentent pas de la même façon partout, dans tous les secteurs professionnels. Préparons les Assises du 9 novembre avec le maximum de participants. »

Frédérique Rollet (SNES): « Au sujet de la lettre au ministre, cette expression s'est faite dans un cadre « surprenant ». Il n'y a pas seulement l'UNEF, mais aussi l'UNSA et le SGEN dont on sait les discours qu'ils tiennent et leur refus de la mobilisation ! Cette lettre se focalise sur un seul point, la place du concours ! »

Stéphane Tassel (SNESUP): « Nous avons signé la lettre au ministre en réponse à une initiative de l'UNEF. Ça se situe dans le cadre du périmètre du supérieur. La demande de placer le concours en M1 correspond à nos mandats qui impliquent de modifier

en profondeur les décrets du 28 juillet. Cette question des décrets qui entachent la qualité de la formation, la sélection aux concours, est partagée avec l'UNEF. »

Serge Chabrol (SNEP): « Au SNEP, on a été très surpris de découvrir la lettre dans la presse ! Elle repose sur une approche un peu courte du dossier. Le SNES et le SNEP sont pour une admissibilité proche de l'admission, en M2. Je conteste le fait d'apprendre le soir par voie de presse qu'un texte a été signé avec l'UNEF, le SGEN, le SE-UNSA, alors que personne n'en a parlé lors de la conférence de presse qu'on a tenue dans l'après-midi pour annoncer les assises de la formation ! Je conteste la méthode et le fond. Je suis pour le débat dans la FSU. »

Notre commentaire :

Nous considérons que la réforme des concours la Masterisation est la question numéro 1 dans l'éducation.

L'abstention ou le refus de vote le 28 mai, à la demande du SNES et du SNEP, sur plusieurs décrets, permettant au ministre de publier les décrets le 29 juillet, n'ont pas fini de faire sentir leurs effets.

La discussion sur la place du concours en M1 ou en M2 est importante et légitime.

Mais l'enjeu est le suivant :

- le recrutement par concours d'enseignants bénéficiant ensuite d'un statut, celui de fonctionnaire de l'état, va-t-il se poursuivre ?
- ou le ministre va-t-il réussir à lui substituer, avec la création des masters d'enseignement, un vaste vivier de reçus au master mais collés au concours, voués à la précarité pendant des années et des années ?

Une question se pose alors : n'est-il pas nécessaire de stopper cette réforme ?

Ne faut-il pas notamment mettre tout en oeuvre immédiatement pour faire reculer les ministres sur la première traduction de leur réforme que constituent les stages en responsabilités définis par la circulaire du 20 août ?

Le soutien à la masterisation, puis les votes au CTPM, ont créé une situation dangereuse pour les enseignants, pour leur statut de fonctionnaire, pour les jeunes postulant à devenir enseignants, pour les syndicats de la fédération et pour la fédération.

**Nous l'affirmons avec inquiétude et solennité: à poursuivre dans cette voie, nous courons à la catastrophe.
Il n'est plus possible de contourner les problèmes urgents,
et en particulier le combat pour le retrait de la circulaire du 20 août.**

Lettre ouverte
à Monsieur Luc Châtel,
Ministre de l'Éducation nationale
en visite au Lycée Henri IV de Béziers

« Cette réforme du Lycée ne doit pas s'appliquer »

Adoptée par 32 pour et 1 abstention
lors d'une assemblée générale des
professeurs du Lycée

Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale,

Vous venez au lycée-collège Henri IV de Béziers (34) pour recueillir nos réactions après l'annonce faite mardi par le Président Sarkozy du contenu de la réforme du lycée. Nous, personnels du lycée-collège Henri IV, réunis en Assemblée Générale avec la section SNES-SNEP/FSU le jeudi 15 octobre, nous avons examiné le contenu de cette réforme.

Monsieur le Ministre, nous avons chevillée au corps la volonté de faire réussir tous nos élèves. Vous affichez des objectifs qui pourraient sembler louables. Mais comment y parvenir quand :

► **L'objectif de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite est maintenu. En 3 ans, 40 000 postes ont été supprimés dans l'Éducation Nationale, 16 000 suppressions supplémentaires au budget 2010, tout cela dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques.**

► Vous dites mener cette réforme « à *taux d'encadrement constant* ». Pour « *encadrer* » et « *accompagner* » les élèves, est-il nécessaire d'être un professeur ? Avec la mastérisation des concours, 50 000 étudiants effectuent des stages en responsabilité payés 3000€ par an pour 108H, prenant en charge nos services d'enseignants, CPE, documentalistes. En recrutant 150 000 stagiaires – 100 000 en observation, 50 000 en responsabilité - pour 14 000 postes aux concours, n'entamez-vous pas le remplacement de corps d'enseignants fonctionnaires de l'État, professeurs des écoles, professeurs certifiés, agrégés, CPE et PLP, par des dizaines de milliers de précaires, titulaires d'un master d'enseignement mais collés aux concours de recrutement ?

► **Comment « accompagner individuellement » nos élèves alors que nos classes resteront surchargées à 35 ?** Pour aider nos élèves, nous avons besoin de classes moins chargées et de dédoublements dans le cadre de nos disciplines et de nos services.

► **Comment aider nos élèves en réduisant encore les heures de cours et les dédoublements,** après la suppression de 2 heures hebdomadaires pour les classes en primaire, d'une année sur 4 en bac pro, pour ne parler que des réformes les plus récentes ? La réforme prévoit « *2 heures d'accompagnement personnalisé par semaine pour tous les élèves de la seconde à la terminale sans*

alourdir l'emploi du temps des élèves » Cela réduit d'autant les horaires d'enseignement disciplinaire. Avec des « *marges de décision au sein de chaque établissement* », la réforme du lycée réintroduirait ce que professeurs, lycéens et parents ont rejeté en 2008 : le lycée à la carte.

► **Comment améliorer « l'orientation » alors que vous supprimez les postes de Conseillers d'Orientation Psychologues ?** 1 COPsy remplacé pour 5 départs en retraite ! 1 COPsy pour 1600 élèves ! L'orientation est une mission en passe d'être intégrée au service des enseignants et des CPE ou privatisée ! Or, il ne suffit pas d'informer pour orienter, il faut un suivi individualisé mené par des personnels compétents.

Vous parlez de « libre choix » d'orientation pour les élèves, mais combien de fois ont-ils du renoncer à leur projet parce qu'ils n'ont pas été affectés, par manque de place, dans la structure de leur choix, en particulier les CAP, BEP, sections technologiques ?

► Qui pourrait croire qu'avec « *des stages pendant toutes les vacances scolaires* », un élève peut changer de filière en cours d'année, à moins d'abaisser les exigences ? Que deviennent nos classes, nos programmes et nos horaires nationaux ? « *De nouveaux équilibres pour le cycle terminal* » avec « *une première plus généraliste* », **n'est-ce pas en fait la disparition des filières ?** Au contraire, faire réussir tous les jeunes nécessite le maintien et le développement de toutes les séries, de toutes les filières, de toutes les options.

► **Comment transmettre des savoirs à nos élèves en mettant à mal nos disciplines ?** La réforme du lycée prévoit la dissolution des **enseignements artistiques** dans la transdisciplinarité comme au collège à la rentrée 2010 via l'histoire des arts. L'apprentissage des **langues vivantes** se ferait par groupes de compétences regroupant des élèves de la seconde à la terminale toutes sections et tous niveaux confondus. « *Visioconférences* » et « *étudiants étrangers* » viendront remplacer les professeurs. La réforme généralise au lycée le **livret de compétences**, rejeté dans ses expérimentations en collège.

► **Comment, dans ces conditions, continuer à préparer un baccalauréat national parce que terminal et anonyme ? Est-ce aider la jeunesse que d'attaquer ses diplômes nationaux, ouvrant droit à l'inscription à l'université de son choix ?**

Monsieur le ministre, ce que les personnels ont refusé de Monsieur Darcos n'est pas plus acceptable aujourd'hui :

Cette réforme du lycée ne doit pas s'appliquer !

Votre circulaire du 20 août traitant des stages, qui en cette rentrée, confie nos élèves à 150 000 étudiants en master 1 et 2 et vous permet ainsi d'économiser et de supprimer des milliers de postes, doit être retirée !

Dans l'attente de vos réponses et en espérant que nos revendications soient enfin satisfaites, nous vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

« Nous sommes sollicités pour organiser des stages en responsabilité pour des étudiants en master

il y a urgence à ce que l'unité de nos syndicats se réalise pour obtenir le retrait de la circulaire du 20 août instaurant ces stages et des décrets ... »

**Motion adoptée par 13 enseignants d'une école élémentaire de Lyon le 19 octobre 2009
(SNUipp, SNUDI-FO, SGEN, non syndiqués)**

Nous sommes sollicités pour définir dans la précipitation des projets permettant de libérer nos classes pour l'organisation de stages en responsabilité pour des étudiants « *se destinant au métier de professeur des écoles* ». Un vingtaine de classes devraient ainsi accueillir ces étudiants sur la circonscription soit près de 10 % des classes...

Nous avons régulièrement accueilli des élèves professeurs des écoles pour des stages, notamment en responsabilité, et nous connaissons les difficultés auxquelles sont alors confrontés nos jeunes collègues. Pourtant il s'agissait jusqu'à présent de collègues ayant réussi le concours de recrutement, et suivant pendant leur année de fonctionnaire-stagiaire une formation à l'IUFM intégrant des stages.

Ces « nouveaux stages » relèvent d'une situation totalement différente, instaurés en application de la réforme de la formation exigeant un master pour enseigner et de la circulaire du 20 août 2009. Dès cette année, 50 000 étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement seraient appelés à effectuer jusqu'à 108 h (soit plus de 4 semaines pour le premier degré) de stages en responsabilité, c'est à dire à remplacer autant d'enseignants dans leur classe.

Comme l'indique une organisation syndicale (SNUipp Rhône Infos du 16/10/2009), nous sommes « *totalemment opposés à ce que ces jeunes sans aucune formation ni sensibilisation, provenant de tous horizons (PE1, étudiants en master 1 inscrits aux concours...), soient parachutés en responsabilité dans une classe. (...) Nous ne pouvons accepter que ces collègues, comme les écoles et nos élèves, puissent être mis en grandes difficultés (Dans plusieurs départements où ces stages ont été mis en place, il apparaît que ces collègues ne sont à aucun moment couverts, ni l'IA, ni l'autonome n'étant en mesure de les protéger dans le cadre de leur contrat)* »

Selon le compte-rendu que fait une autre organisation syndicale (SNUDI-FO) de son entrevue du 14 octobre avec l'Inspectrice d'Académie, ces étudiants « *remplaceraient des collègues dont les congés sont prévus assez longtemps à l'avance: stage, intervention médicale...* » !

50 000 étudiants - 27 265 pour le premier degré - remplaçant les enseignants pendant 4 semaines, pour obtenir un « master d'enseignement » afin de postuler pour les 15 000 places (dont 7 300 dans le premier degré) restant – pour l'instant - aux concours de recrutement !

N'est-on pas devant une machine à fabriquer des remplaçants, étudiants donc non fonctionnaires et bon marché, au moment où les postes d'enseignants fonctionnaires sont massivement supprimés ?

Et comment vivre avec 3000 € (la rémunération des stages)... pour l'année alors qu'un PE2 actuel reçoit son salaire de fonctionnaire stagiaire pendant les 12 mois de son année de stage, sans parler d'un titulaire remplaçant ?

Que vont devenir ces dizaines de milliers d'étudiants accédant à un master d'enseignement certifiant une « formation » à l'enseignement mais échouant aux concours de recrutement où le nombre de places diminue régulièrement (- 3000 places depuis l'an dernier au concours PE !) ?

Seront-ils les futurs vacataires ou contractuels auxquels il sera fait appel pour les substituer aux enseignants-fonctionnaires en voie de disparition ?

Pour toutes ces raisons:

- nous ne présenterons pas de projets pour libérer notre classe dans ce cadre
- considérant notamment que le SNUipp déclare qu'il s'agit d'« une circulaire à retirer assurément » (Fenêtres sur Cours du 19/10), que le SNUDI-FO « demande le retrait de la circulaire d'application des décrets sur la mastérisation », nous estimons qu'il y a urgence à ce que l'unité de nos syndicats se réalise pour obtenir le retrait de la circulaire du 20 août instaurant ces stages et l'abrogation des décrets dont elle découle.

Motion envoyée aux syndicats, aux collègues de la circonscription